

MAIRIE DE GHISONACCIA

20240 - Département de la Haute Corse

Tél. 04.95.56.15.10 – Fax.04.95.56.06.47

mairie.ghisonaccia@wanadoo.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20200624-2020-63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE VINGT QUATRE JUIN à dix huit heures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GIUDICI Francis, Maire.

Date de convocation :

17 juin 2020

Date d'exécution :

24 juin 2020

Date d'affichage :

26 juin 2020

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

Pour : 25

Contre :

Abstention :

Etaient présents : OTTAVI Antoine, MANFREDI Angèle, BATTESTI Philippe, FOUILLERON Marie, ANTONELLI Jean Pierre, SAUVAGEON Vanina, SISTI Marie Toussainte, ANGELINI Sébastien, ANDREANI Antoine, BRONZINI DE CARAFFA Luc, COSTANTINI Jean Augustin, CRISTOFARI Marie Félicia, DENIS William, FINIDORI Sophie, FRATICELLI Dominique, GAMBOTTI Jessica, LE MAO Ghjuvan'Santu, MENDEZ Corinne, PAOLINI Marion, ROBINET Ange Marie, SORIA Marie Angèle, TAFANI Marie Catherine.

Etaient représentés : PIERI Ange a donné pouvoir à GIUDICI Francis, ANDREANI Françoise a donné pouvoir à SISTI Marie Toussainte, DELARUE Carole a donné pouvoir à BATTESTI Philippe

Etait absent : LUCIANI Xavier

Madame TAFANI Marie Catherine a été élue secrétaire de séance.

OBJET : 2020-44 Finances – Eclairage public – demande de subvention.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de l'appel à projet « éclairage public » de la Collectivité de Corse une première tranche de rénovation de l'éclairage public a été initiée l'an passé et concernait 357 points lumineux pour un cout total de 327 501 € HT subventionnée à 80%. Les travaux sont quasi achevés, il est donc proposé de déposer un dossier pour finaliser la 2^e tranche afin de bénéficier de l'appel à projet s'achevant fin 2020.

V

Cette deuxième phase porte sur la rénovation de 418 points lumineux pour un montant de 476 660 € HT.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à solliciter les subventions nécessaires et d'approuver le plan de financement suivant :

Pour l'investissement Matériels :

CPER / FEDER } 334 500 € HT soit 71.1 %
AGIR plus (GRF/CDC) }

Commune } 111 660 € HT soit 23.7 %

Pour l'AMO :

CPER / FEDER } 24 500 € HT soit 5.2 %

Pour la mise en sécurité (non subventionnable), les dépenses de la commune de Ghisonaccia sont estimées à 6000 €.

En plus d'une subvention de 80% du projet, il est à noter que le gain en facturation d'éclairage public a été évalué à 31 677 € et 164.5 tco2 eq/an.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport du Maire et entendu ses conclusions

Après en avoir délibéré

DECIDE

Article 1^{er} :

Approuve la deuxième phase de rénovation de l'éclairage public pour un montant de 476 660 € HT.

Article 2 :

Adopte le plan de financement suivant :

Pour l'investissement Matériels :

CPER / FEDER } 334 500 € HT soit 71.1 %
AGIR plus (GRF/CDC) }

Commune } 111 660 € HT soit 23.7 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20200624-2020-63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2020

Pour l'AMO :

CPER / FEDER

} 24 500 € HT soit 5.2 %

Article 3 :

Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y afférents.

Madame FINIDORI Sophie s'est retirée de la séance et n'a pas pris part au vote.

VOTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20200624-2020-63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2020